

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DASCO 76 Réalisation d'une isolation thermique des murs pignons de la résidence Coubertin (5e) -
Convention de mise à disposition du domaine public au profit du CROUS de Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition du domaine public avec le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris (CROUS) pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise de l'annexe du collège Pierre Alviset situé 51, rue Lhomond (5e) ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de mise à disposition du domaine public avec le CROUS de Paris, pour la réalisation, par celui-ci, d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise de l'annexe du collège Pierre Alviset situé 51, rue Lhomond (5e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO